
Nombre de conseillers :

En exercice : 19 L'an deux mil vingt-trois

Présents : 12 le : 06 Avril

Votants : 14 le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la **salle polyvalente de Piraies**, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 31 mars 2023

Etaient présents : Marie-Christelle BOUCHERY, Monique GRATALOUP, Patrice VIAUD, Nadine WIERZBICKI, Pascal WIERZBICKI, Christine AUDE, Myriam LIXON, François PETORIN, Florent GIBault, Sophie LATROMPETTE, Cyril CHAT, Philippe TEILLET.

Etaient absents excusés :

Jocelyne CONSTANTIN, Jean-Marie BERTAU, Aurélie MACE, Lucie BERTHELOT, Fabrice GIRARDEAU, Sébastien DUGLEUX

Etaient représentés :

Jocelyne CONSTANTIN donne pouvoir à Monique GRATALOUP,

Cédric MOREAU donne pouvoir à Patrice VIAUD,

Secrétaire de séance : : Nadine WIERZBICKI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h18

1 - Approbation du procès-verbal du CM du 27 02 2023 :

Pour des raisons matérielles le PV n'a pas pu être présenté, il sera proposé à l'approbation lors de la séance prochaine.

1 – Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par Mesdames GUICHARD et DEVERE :

a - Compte de gestion 2022 du budget principal :

b - Compte de gestion 2022 du budget annexe Centre de Loisir :

c - Compte de gestion 2022 du budget du SPIC :

Pour des raisons matérielles, les comptes de gestion 2022 des budgets communaux n'ont pas pu être présentés aux conseillers municipaux, ils sont reportés à la date du 13 Avril 2023.

2 – Approbation des comptes administratifs 2022 :

a - Compte administratif 2022 du budget principal :

b - Compte administratif 2022 du budget annexe du Centre de loisirs :

c - Compte administratif 2022 du budget du SPIC :

Pour des raisons matérielles, les comptes administratifs 2022 des budgets communaux n'ont pas pu être présentés aux conseillers municipaux, ils sont reportés à la date du 13 Avril 2023.

3 – Affectations des résultats de fonctionnement :

a - Budget principal de la Commune :

b - Budget annexe Centre de Loisirs :

c - Budget SPIC :

Pour des raisons matérielles, les affectations des résultats de fonctionnement 2022 des budgets communaux n'ont pas pu être présentés aux conseillers municipaux, ils sont reportés à la date du 13 Avril 2023.

4 – Votes des budgets primitifs 2023 (budget principal, budget base de loisirs, SPIC

Pour des raisons matérielles, le vote des budgets primitifs communaux n'ont pas pu être présentés aux conseillers municipaux, ils sont reportés à la date du 13 Avril 2023.

5 – Votes des taxes locales 2023 :

Pour des raisons matérielles, le vote des taxes locales 2023 n'a pas pu être présenté aux conseillers municipaux, ils est reporté à la date du 13 Avril 2023.

6 – Approbation du projet de l'opération d'investissement prévisionnel n° 232 :

Le premier adjoint expose :

Afin d'autoriser Madame Le Maire à lancer la procédure d'appel à la concurrence par la voie du marché à procédure adaptée et à solliciter les aides financières aux différents partenaires institutionnels pour le projet de l'opération d'investissement n° 232.

Dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine communal, il a été décidé de créer une annexe à la Mairie, afin d'y installer une/des salle(s) de réunion, bureau, espace de stockage de mobilier.

- MCB : ça, nous l'avons déjà passé. Mais au niveau du département, ils ont changé l'intitulé de leur subvention. Avant c'était « Ambition 79 », sauf que maintenant ça s'appelle « Fond de solidarité départementale », donc il faut refaire.

- PV : La subvention est toujours 40 %.

- FG : et les devis sont toujours d'actualité

- MCB : les devis ont été réactualisés.

- FP : ce sera que du stockage ?

- PV : non, ça servira de salle de réunion, de mariage...

- MCB : salle de conseil, pour les cérémonies, il y a un petit bureau et du rangement.

- FP : et dans la mairie, on laissera quoi du coup ?

- MCB : dans la mairie ça reste comme c'est actuellement.

- PV : Secrétariat.

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT		Montant
Huissierie	19 339,30	Etat - DETR (au titre de la réhabilitation du patrimoine communal) (40 %)	24 922,02 €
Plomberie	3 473,98	Département – fonds solidarité départementale (40 %)	24 922,02 €
Aménagement intérieur, bardage extérieur, isolation intérieur, sol	15 029,28		
Ouverture d'une porte ou baie	2 075,96		
Peinture	1 093,30		
Portes placard	492,04		
Climatisation électricité générale	18 833,20		
Plafond	1 967,98		
		Commune / Autofinancement (20 %)	12 461,00 €

TOTAL HT	62 305,04 €	TOTAL HT	62 305,04 €
TVA - 20 %	12 344,65 €	Part TVA financée par la commune	12 461,00€
TOTAL TTC	74 649,69 €	TOTAL TTC	74 649,69 €

Aménagement de l'annexe de la Mairie

Plan de financement prévisionnel du projet

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'opération d'investissement proposé ci-dessus
- **D'autoriser** Madame Le Maire à signer les devis afférents au projet, et à solliciter les aides financières aux différents partenaires institutionnels
-

Vote : - pour : à l'unanimité.

7 – Subventions aux associations - année 2023 :

Le premier adjoint expose :

Il est précisé que n'ont pas pris part au débat et au vote d'attribution pour leur association respective, en raison de leurs implications et fonctions dans celles-ci :

Cyril CHAT (APE)

Pascal WIERZBICKI (Anciens Combattants et Comité des Fêtes)

Nadine WIERZBICKI (Comité des Fêtes, Familles Rurales)

Jean-Marie BERTAU (ACCA Usseau)

Philippe TEILLET (CCRET)

François PÉTORIN (ACCA Priaires)

Jocelyne CONSTANTIN (Familles Rurales).

- PT : est-ce que vous demandez à ces associations de faire appel à projet pour avoir une subvention ?

- PV : ils fournissent un dossier où ils ont leurs dépenses prévisionnelles.

- PT : pour l'ACCA ils font une demande de 600 € est-ce que c'est justifié, est-ce qu'ils ont un projet ?

- PV : ils ont justifié leurs frais de miradors.

- MCB : les 250 € qui posent questions pour Sabrina LEPIENNE. Est-ce que on les lui conserve ou on les attributs à quelqu'un d'autre ?

- PW : de toute façon il y a une question de légalité. Pour attribuer une subvention il faut qu'il y ait un dossier, sinon c'est illégal.

- MG : ça prouve la vie de l'association, puisque on a leur bilan de fonctionnement, il faut que l'on ait quelque chose de concret.

- MCB : donc il n'y a pas de demande, il n'y a pas de subvention.
- CA : on a qu'à les reverser sur l'école.
- PW : FAMILLES RURALES et l'APE mériteraient d'avoir plus.
- MG : on peut répartir les 250 € sur les 2 associations.
- MCB : ça veut dire que l'on met 600 € à l'APE et 350 € à FAMILLES RURALES.
- PV : donc ça nous fait un total de 3 600 €.
- MCB : deux demandes, par l'ADMR et UNAFAM ont été déposées en mairie. Souhaitez-vous les ajouter aux bénéficiaires ?

Réponse des membres du conseil municipal, le souhait exprimé, est d'accorder des subventions aux associations communales.

- MCB : les deux demandes sont refusées

Entendu l'avis de la commission « Vivre Ensemble » qui a examiné les demandes de subventions adressées au maire par les associations de la Commune,

Après en avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** aux associations, au titre de l'année 2023, les subventions présentées dans le tableau ci-dessous, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

Associations	Subvention proposée	Avis
AAPMA	300 €	Accordée
ACCA THORIGNY	250 €	Accordée
ACCA PRIAIRES	250 €	Accordée
ACCA USSEAU	250 €	Accordée
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	Accordée
APE	600 €	Accordée
COMITE DES FÊTES USSEAU	450 €	Accordée
FAMILLES RURALES	350 €	Accordée
MEEPLES	300 €	Accordée
UNION POUR LA MUSIQUE /Beauvoir	50 €	Accordée
MOTUSS	200 €	Accordée
MARCHE ENSEMBLE BEAUVOIR	50 €	Accordée
USEP COOP SCOLAIRE	250 €	Accordée
TOTAL	3 600 €	

Associations	Avis
Sabrina LEPIENNE	Non demandée
UNAFAM	Refusée
ADMR	Refusée
APILUL	Ne souhaite pas de subvention
AST'USS	Ne souhaite pas de subvention
COMITE DES FÊTES THORIGY	Ne souhaite pas de subvention
ASSOC REBOISEMENT VDM (ASL)	Ne souhaite pas de subvention
FC USSEAU	Ne souhaite pas de subvention

Vote : - pour : à l'unanimité.

8 – Divers :

- MCB : en divers, nous pouvons parler de la toile.

- MG : la toile, elle est en train de se faire encadrer. C'est justement AST'USS qui finance l'encadrement. Elle va être accrochée dans l'église, ce sera dans le transept droite. Ça devait se faire pour Pâques, le problème c'est que l'on se retrouve avec une forme d'encadrement, de la protection du tableau à l'arrière, pour éviter à nouveau l'humidité, les dégâts des bestioles s'il y en a, etc... Ce sera vraisemblablement en juin. Il faudra voir le système de sécurisation de l'église, parce que souvent les utilisateurs de l'église ouvrent l'église mais ne la referment pas. Il va falloir trouver une solution.

- PV : nous avons aussi reçu le petit cadre de Thorigny « Aux anciens de Verdun ». On n'attend plus que la réponse de la petite-fille de Maurice GENEVOIX, qui, si elle ne donne pas de réponse on finira par faire l'inauguration sans elle. Donc si durant le mois d'avril je n'ai pas de nouvelle, on prévoira une date pour l'inauguration.

- MCB : un point sur le Centre-Socio-Culturel, ils sont dans une situation critique, déficitaire d'environ 30 000 €, avec la position de Mauzé qui a diminuée sa participation au CSC. Il faut qu'ils retravaillent toutes leurs animations, leur fonctionnement pour arriver à proposer des animations et activités aux jeunes. Ils vont être suivi par un expert-comptable, il va y avoir un audit financier. Ils ont des gros problèmes de recrutement. Pour le SIVOM, ça a l'air d'avancer.

-PV : les fouilles archéologiques sur le terrain de VSN, ils ont trouvé un village dessous. Le problème c'est qu'il y a de forte chance que l'on trouve la même chose de l'autre côté.

- PW : même plus ancien.

- SL: L'INRAP vient de faire un terrain, il pourrait également faire le terrain en face.

- MCB : non, car ce n'est pas dans le même objectif. Le permis de construire a enclenché les fouilles. Alors que dans notre cas, nous ne sommes pas encore au stade du permis de construire, ça n'enclenche rien, sauf que l'on a fait une demande anticipée. Nous avons reçu récemment un courrier qui dit bien que notre demande a été prise en charge et que l'INRAP à 2 mois pour nous donner une date. Il faut programmer la date pour le vote du PLU et la carte communale, à savoir qu'il faut que ce soit fait avant le 20 juin et que l'on peut avoir la présence du vice-président et de ces techniciens. Est-ce que le 28 avril serait une possibilité, un vendredi soir ou le 15 mai. Je vais leur proposer plusieurs dates pour voir s'ils sont OK
- CC : le 28 on se voit avec le comité des fêtes pour le marché de Noël, je ne vous ai pas encore envoyé le mail, mais ce sera peut-être bien que vous soyez là.
- MCB : 28 avril, 15 mai, 22 mai ou le 25 mai. Je propose ces dates là et je reviendrais vers vous.

Fin de séance à 21h43

Secrétaire
Nadine WIERZBICKI



Le Maire
Marie Christelle BOUCHERY

